



Madame Catherine GAUDY  
Directrice générale  
des ressources humaines  
Ministère de l'Éducation nationale  
72 rue Régnault  
75013 Paris

N/R : CC/NA 22 12/13

Paris, le 13 décembre 2012

Madame la Directrice,

Dans le second degré, force est de constater qu'au fil des ans les tâches de suivi et d'orientation des élèves se sont considérablement accrues. La création des entretiens individuels, la multiplication des dossiers, les réunions diverses s'ajoutent au temps de travail des enseignants.

Ces activités sont reconnues par l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE). Tous les enseignants du 2nd degré en perçoivent la part fixe et les professeurs principaux la part variable dont le taux varie selon la classe.

Le montant de l'ISOE, dont l'évolution est indexée sur le point d'indice Fonction publique, demeure, comme ce-dernier, bloqué depuis 2010.

Pour le SE-Unsa, cette situation ne peut perdurer. Le montant de l'ISOE doit tenir compte des nouvelles charges de travail imposées aux enseignants. Aussi nous revendiquons :

- la revalorisation de la part fixe de l'ISOE ;
- l'augmentation de la part variable versée aux profs principaux ;
- l'alignement de l'ISOE des terminales générales et technologiques sur les autres classes d'orientation ;
- le versement de l'ISOE aux personnels qui en sont privés, alors qu'ils effectuent des missions de suivi et d'orientation (CPE, documentalistes...).

Pour le SE-Unsa, la revalorisation du métier d'enseignant passe par une meilleure reconnaissance des tâches qui le composent. La réévaluation de l'ISOE doit être actée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian CHEVALIER  
Secrétaire Général du SE-UNSA